



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 MARS 2019

RÉSOLUTION n°2019-03

Affectation du résultat de l'exercice 2018

Sur proposition du Directeur Général par intérim relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration :

Approuve l'affectation en report à nouveau du résultat net de l'exercice 2018 d'un montant de – 4 780 363,83 € (moins quatre millions sept cent quatre-vingt mille trois cent soixante-trois euros et quatre-vingt-trois centimes).

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET